

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2024	Objet : Location du logement communal sis 7 rue du Faubourg Saint Marceau 94440 Marolles-en-Brie.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Considérant que la commune dispose d'un logement communal sis 7 rue du Faubourg Saint Marceau qu'elle propose à la location ;

Considérant qu'il est nécessaire de réviser le montant du loyer de ce logement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : PROPOSE ce logement à la location.

ARTICLE 2 : FIXE le montant du loyer à 1 000 (Mille) euros par mois hors charges.

ARTICLE 3 : DEMANDE une caution d'un mois de loyer, hors charges, au futur locataire.

ARTICLE 4 : DIT que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette location.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 26 septembre 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr